



1108737404

DATE DEPOT	2011-09-16
NUMERO DE DEPOT	2011R087752
N° GESTION	2005B00848
N° SIREN	421100645
DENOMINATION	LA BANQUE POSTALE
ADRESSE	115 rue de Sevres 75275 Paris cedex 06
DATE D'ACTE	2011/09/09
TYPE D'ACTE	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE DU DIRECTOIRE
NATURE D'ACTE	AUGMENTATION DE CAPITAL

LA BANQUE POSTALE

*Societe Anonyme a Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 3 185 734 830 euros
Siege social 115 rue de Sevres – 75275 Paris Cedex 06
421 100 645 RCS Paris*

DELIBERATIONS DU DIRECTOIRE

Seance du 9 septembre 2011

PROCES-VERBAL

Le vendredi 9 septembre 2011, a 12 heures 30, le Directoire de La Banque Postale agissant en vertu d'une delegation de pouvoirs de l'assemblee generale extraordinaire des actionnaires du 9 septembre 2011 s'est reuni au siege social a l'effet de deliberer sur les points suivants

- 1 Constatation de la realisation definitive de l'augmentation de capital,
- 2 Modification de l'article 6 des statuts sur le capital social,
- 3 Pouvoirs en vue des formalites

Sont presents

- Monsieur Philippe Wahl, President du Directoire,
- Monsieur Philippe Bajou, Membre du Directoire

Monsieur Philippe Wahl, President, preside la reunion

Monsieur Bernard de Marnhac assume les fonctions de Secretaire

Le President constate que, conformement a l'article 15 des statuts de la Societe, les deux membres composant le Directoire etant presents, le Directoire peut valablement deliberer

1. CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Directoire rappelle que l'Assemblee generale extraordinaire des actionnaires de La Banque Postale, reunie le 9 septembre 2011

- a decide d'augmenter le capital social d'une somme de 843 280 740 euros, pour le porter de 2 342 454 090 euros à 3 185 734 830 euros par l'émission de 7 332 876 actions nouvelles de 115 euros de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission de 16 719 260 euros ,

- a confere tous pouvoirs au Directoire pour recueillir les souscriptions, clore, le cas echeant, par anticipation la souscription dès que toutes les actions à titre irreductible auront ete souscrites, obtenir le certificat du depositaire des fonds, constater la realisation definitive de l'augmentation du capital social, modifier correlativement les statuts, proceder a toutes les formalites requises

Puis, le Directoire constate

- que tous les droits de souscription a titre irreductible ayant ete regulierement exerces dès le 9 septembre 2011, le delai de souscription s'est trouve clos par anticipation a cette date
- que les sept actionnaires personnes physiques ont renonce a leur droit preferentiel de souscription au profit de La Poste,
- que les 7 332 876 actions nouvelles de 115 euros de valeur nominale chacune composant l'augmentation du capital social de 843 280 740 euros ont ete immediatement souscrites par La Poste en totalite
- que La Poste s'est liberee de sa souscription en numeraire ainsi que l'atteste le Certificat etabli ce jour par le depositaire des fonds, sur presentation du bulletin de souscription
- qu'ainsi les 7 332 876 actions nouvelles ont ete entierement souscrites, qu'elles ont ete liberees des sommes exigibles en conformite des conditions de l'emission et que par suite l'augmentation de capital se trouve definitivement realisee a la date du 9 septembre 2011

En consequence, le Directoire, au vu des pieces et documents presentes, constate la realisation definitive a la date du 9 septembre 2011 de l'augmentation de capital d'un montant de 843 280 740 euros par apport en numeraire, assortie d'une prime d'emission de 16 719 260 euros, par voie d'emission de 7 332 876 actions nouvelles, decidee par l'Assemblee generale extraordinaire des actionnaires de La Banque Postale, reunie le 9 septembre 2011

2. MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 DES STATUTS SUR LE CAPITAL SOCIAL

Le Directoire indique que par decision de l'Assemblee generale extraordinaire du 9 septembre 2011, il a egalement ete autorise à modifier correlativement les statuts de la Societe

En consequence, le Directoire constatant la realisation definitive des operations d'augmentation de capital, decide de modifier comme suit l'article 6 des statuts sur le «Capital social»

ARTICLE 6. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixe a la somme de trois milliards cent quatre vingt cinq millions sept cent trente quatre mille huit cent trente (3 185 734 830) euros

Il est divise en vingt sept millions sept cent deux mille quarante deux (27 702 042) actions d'une seule categorie liberees integralement

N

Conformement aux dispositions de l'article 16 II-1 de la loi n°2005-516 du 20 mai 2005, relative a la regulation des activites postales La Poste detient la majorite du capital de la societe

Les presents statuts ne stipulent aucun avantage particulier au profit de qui que ce soit

3 POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Tous pouvoirs sont conferes au porteur d'un original ou d'une copie certifiee conforme du present proces verbal aux fins de realiser et d'effectuer toutes formalites de depôt, de publicite et autres qu'il appartiendra

L'ordre du jour etant epuise et personne ne demandant la parole, la seance est levee a 12 heures 45

De tout ce que dessus, il a ete dresse le present proces-verbal qui a ete signe apres lecture par le President et un membre du Directoire



Philippe Bajou
Membre du Directoire

Philippe Wahl
President du Directoire

Enregistré à S.I.E 6E ODEON POLE ENREGISTREMENT PARIS SUD
Le 14/09/2011 Bordereau n°2011/1 053 Case n°36 Ext 14781
Enregistrement 500 € Pénalités
Total liquidé cinq cents euros
Montant reçu cinq cents euros
L'Agent

Philippe Migot
Agent des Impôts